



Plan de Gestion pour la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE captage) **La Coudrais et la Motte-St-Gervais**



PRPDE : Eau des Portes de Bretagne
Périmètre concerné (UDI) :
Eau Portes Bretagne_Motte St Gervais_Val d'Izé

Validé au Comité Syndical du 11.12.2025



CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

Le PGSSE consiste en une approche globale sur le système de production et/ou de distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH), depuis la ressource, jusqu'aux robinets des consommateurs, visant à prévenir et maîtriser les risques sur le système, afin de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable.

Cette démarche concourt à améliorer et pérenniser en continu la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population. La réalisation du PGSSE relève de la Personne Responsable de la Production et/ou de la Distribution d'Eau (**PRPDE**).

Le PGSSE se découpe en trois volets :

- 1** Le PGSSE captage : l'ensemble du bassin versant alimentant le point de captage d'eau potable (puits, forage, rivière, lac...).
- 2** Le PGSSE production d'eau potable : du point de captage d'eau potable à l'usine de production où l'eau est traitée avant d'être envoyée vers le réseau de distribution.
- 3** Le PGSSE distribution d'eau potable : le réseau de distribution et ses réservoirs, de l'usine de production aux compteurs des particuliers.

LA PRPDE : EAU DES PORTES DE BRETAGNE

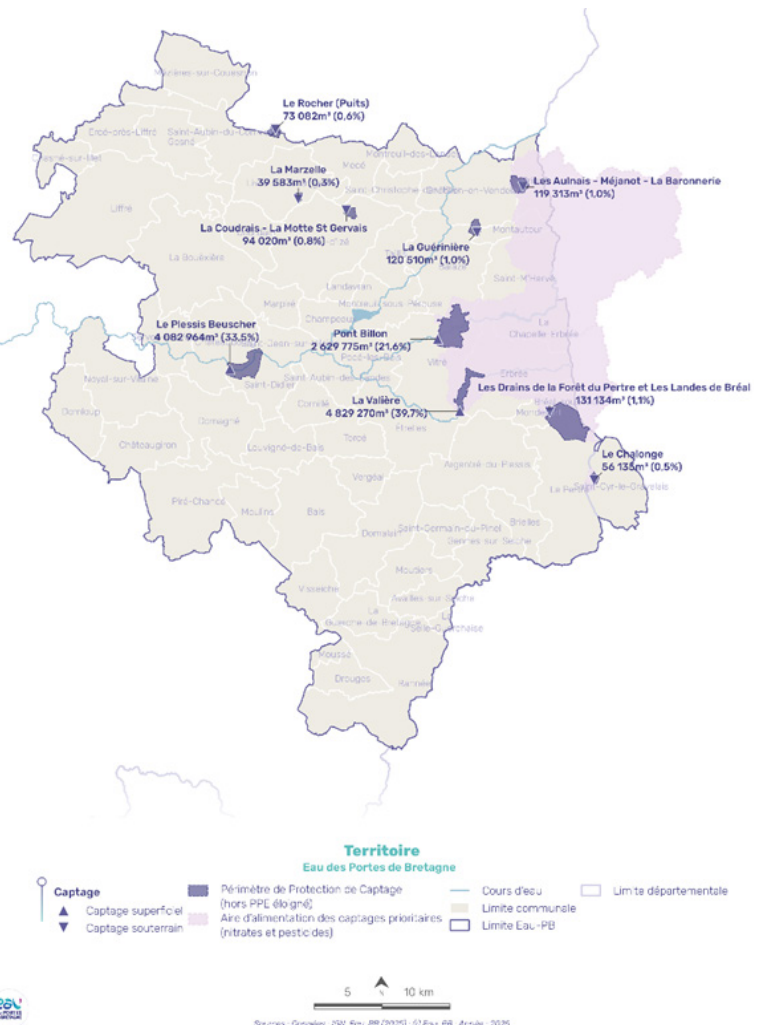
Eau des Portes de Bretagne est le syndicat d'eau chargé de la PRODUCTION, du TRANSPORT et de la DISTRIBUTION d'eau potable sur son territoire, soit 61 communes dont Vitré, Châteaugiron et Châteaubourg.

Le Syndicat Eau des Portes de Bretagne alimente en eau potable 46 000 foyers. Il s'étend sur un territoire composé de 4 Communautés de communes :

- Liffré-Cormier Communauté (pour la production d'eau potable seulement)
- Vitré Communauté
- Pays de Châteaugiron Communauté
- Laval Agglomération (pour 1 commune)

EPB est responsable de la réalisation des PGSSE sur ses 10 captages d'eau potable (voir carte ci-contre).

Pour ce faire, il est assisté par le SMG Eau 35 sur la partie captage.

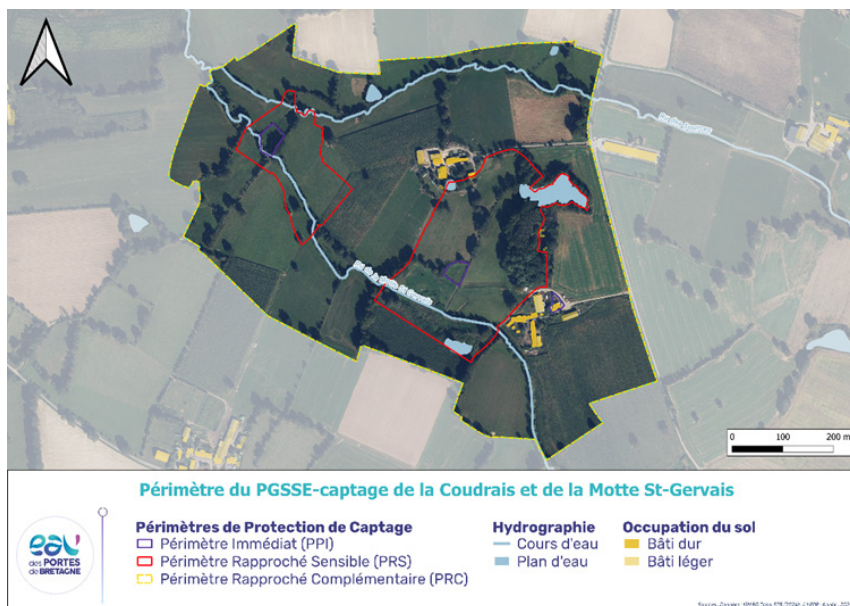


PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Le présent PGSSE porte sur la zone de captage du forage de la Coudrais et du puits de la Motte St-Gervais, tous deux situés sur la commune de Val-d'Izé.

Les PGSSE Coudrais/Motte St-Gervais « production » et « distribution » seront réalisés d'ici janvier 2029 par EPB, qui exerce ces compétences sur son territoire.

Les captages de la Coudrais et de la Motte St-Gervais font partie du bassin versant de la Vilaine. En effet, ils sont positionnés dans les vallées du ruisseau de la Motte St-Gervais et du ruisseau des Sources. Ces deux cours d'eau sont des affluents de la Veuvre, affluent de la Vilaine.



Les deux captages sont implantés dans un secteur schisteux très fissuré et traversé par des couches de calcaires. Le plan d'eau de l'ancienne carrière de chaux (ci-dessous), les ruisseaux des Sources et de la Motte St-Gervais alimentent également les deux captages. Ainsi, la zone d'alimentation de la Coudrais et de la Motte St-Gervais correspond au bassin versant des deux ruisseaux soit une surface d'environ 394 ha.

Afin de lutter contre les pollutions accidentelles et protéger le captage, l'arrêté préfectoral du 30 avril 2009 a déclaré d'utilité publique les Périmètres de Protection des Captages (PPC) de la Coudrais et de la Motte St-Gervais. Ces PPC sont découpés en 3 zones :

➤ Les trois **périmètres de protection immédiats** s'établissent sur une surface totale de 3761 m² et englobent le forage de la Coudrais, le puits de la Motte St-Gervais et l'usine de production d'eau potable. Ils sont propriété d'Eau des Portes de Bretagne, clôturés et leur accès est interdit à toute personne étrangère à l'exploitation du captage.

➤ Le **périmètre de protection rapproché**, d'une superficie totale de 51,54 hectares, se situe sur la commune de Val-d'Izé. Il est divisé en deux secteurs :



➤ Le **périmètre de protection rapproché sensible (PRS)**, d'une superficie totale de 11,25 hectares est composé de deux zones tampon entourant les périmètres immédiats de chaque captage. Au sein de ces deux PRS, toute culture est interdite. Ils sont ainsi constitués de prairies permanentes et de boisements, le pâturage y étant autorisé une partie de l'année.

➤ Le **périmètre de protection rapproché complémentaire (PRC)** d'une superficie de 40,29 hectares. Situé autour des PRS, il englobe une partie de l'aire d'alimentation des deux captages. En son sein, tous les types de cultures y sont autorisés mais des prescriptions sont à respecter.



FONCTIONNEMENT DU POINT DE PRÉLÈVEMENT/CAPTAGE

Le puits de la Motte St-Gervais, d'une profondeur de 13 mètres et de 2 mètres de diamètre, date de 1959. Le forage de la Coudrais, profond de 74 mètres, a été créé plus tard, en 1978, suite à un épisode de sécheresse.

Au titre de la loi sur l'eau, EPB est autorisé à prélever par pompage, un débit maximal de 20 m³/h pour le puits, 15 m³/h pour le forage et un volume annuel maximal de 215 000 m³/an pour les deux captages.



Le puits, le forage, ainsi que l'usine de production de la Motte St-Gervais sont propriété du syndicat d'eau potable Eau des Portes de Bretagne et sont exploités par la SAUR via une délégation de service public.

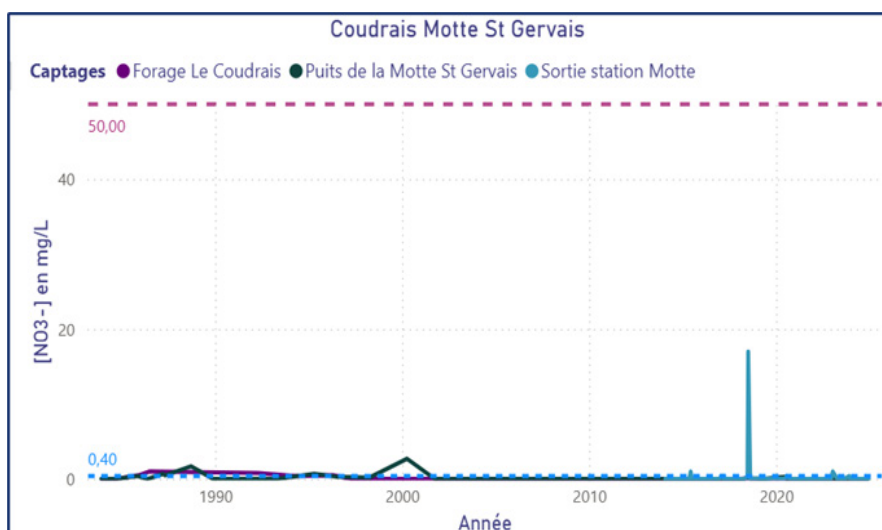
Les eaux des deux captages sont traitées à l'usine de production d'eau potable de la Motte St-Gervais avant de rejoindre le réseau de distribution d'eau potable jusqu'aux réservoirs de La Grafardière (Mecé) et des Landes (Val-d'Izé).



QUALITÉ DE L'EAU

Les eaux brutes sont de bonne qualité physico-chimique et bactériologique. Elles sont neutres (pH à l'équilibre), légèrement incrustantes (lié au contexte calcaire du sol) et présentent de fortes teneurs en fer et manganèse.

Quelques pesticides ont été retrouvés mais à des concentrations très inférieures aux limites de qualité. Les deux captages ont la particularité de ne pratiquement pas contenir de nitrates dans leurs eaux. Cela est dû à la nature du sol qui facilite l'élimination des nitrates avant qu'ils ne migrent vers les captages.



Evolution de la concentration en nitrates aux captages de la Coudrais – Motte St-Gervais depuis 1983

Conformité des analyses du contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

Paramètres avec limites de qualité	2023	2024	2025	Origine de la non-conformité
Qualité bactériologique	100%	100%	100%	-
Qualité physico-chimique	100%	100%	100%	-

Cf. synthèse sur la qualité de l'eau distribuée, élaborée par l'ARS et jointe annuellement à la facture d'eau, pour chaque UDI. Tous les résultats : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Eau des Portes de Bretagne met en place avec son délégataire une surveillance complémentaire au contrôle sanitaire pour assurer la distribution en permanence d'une eau de qualité. Ces analyses permettent également d'affiner l'évaluation des risques identifiés sur la zone de captage, sur le volet qualité de la ressource.

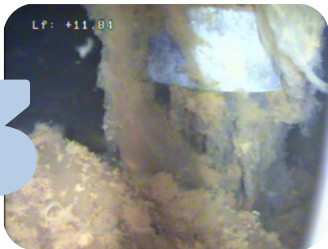
Parmi les paramètres analysés, on retrouve entre autres, les paramètres physico-chimiques suivants : Calcium, magnésium, nitrates, pesticides, turbidité, etc.

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS - ZONE DE CAPTAGE



1 Pénurie d'eau liée à la structure géologique ou aux changements climatiques : pour les deux captages, une vulnérabilité aux années sèches est constatée. De plus, le contexte géologique (bassin schisteux alimenté par les cours d'eau) fait que l'aquifère est très dépendant des pluies. La modification du régime pluviométrique risque de perturber l'alimentation des captages.

Incident lié à l'usage de produits phytosanitaires agricoles : usage avéré de produits phytosanitaires pour le désherbage chimique des cours d'habitations et des chemins. Cela crée un risque de transfert vers les eaux des captages.



3 Présence d'obstacles physiques pour le prélèvement d'eau brute : les inspections vidéos des deux captages menées en 2021 ont montré qu'ils étaient en partie colmatés. Cela est dû à la qualité des eaux, riches en fer et manganèse. Ce colmatage peut entraîner des pertes de productivité des captages.

Hydrocarbures : présence avérée de plusieurs cuves à fuel non équipées de double paroi ou de cuvette de rétention dans le périmètre rapproché créant un risque de fuite d'hydrocarbures vers le captage.



5 Acte de malveillance / contamination intentionnelle de l'eau : la clôture entourant le périmètre immédiat du puits est à renouveler suite à des dégâts causés par des chutes de branches.





MOYENS DE MAÎTRISES EXISTANTS

Les périmètres de protection de captage sont validés par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Les prescriptions mises en œuvre sont suivies annuellement par EPB lors de visites terrains. L'arrêté préfectoral et ses servitudes sont inscrits aux documents d'urbanisme de Val-d'Izé.



- Le forage de la Coudrais et le puits de la Motte St-Gervais sont protégés par des systèmes anti-intrusion et les périmètres immédiats sont clôturés.
- Le Droit de Préemption Urbain (DPU) a été activé par Val-d'Izé et délégué à Eau des Portes de Bretagne sur les PPC de la Coudrais – Motte St-Gervais. Cela signifie qu'en cas de ventes de terres agricoles sur les PPC, EPB a l'opportunité d'être prioritaire à l'acquisition.

PLAN D'ACTIONS – ZONE DE CAPTAGE

Phase 1 : Actions prioritaires

Action	Détail	Risque(s) ciblé(s)
Inventaire des cuves à hydrocarbures 	Suite à l'inventaire des cuves à hydrocarbures mené à l'échelle du périmètre rapproché (PRS + PRC), il va être demandé aux propriétaires de cuves non conformes de réaliser des travaux de sécurisation. Ces travaux consistent en l'ajout d'une cuvette de rétention sous la cuve à hydrocarbures ou au remplacement de la cuve par une cuve double paroi.	Hydrocarbures.
Sécurisation du périmètre immédiat (PPI) 	Pour garantir la sécurité du puits, les clôtures dégradées vont être renouvelées. Des cadenas vont également être installés sur les portails n'en disposant pas.	Acte de malveillance / contamination intentionnelle de l'eau.
Nettoyage des captages 	Suite à l'inspection vidéo de l'ouvrage, il a été observé un colmatage sur plusieurs mètres du forage et du puits. Un nettoyage est prévu pour rétablir leurs états d'origine. A l'issue, la productivité des deux captages sera suivie régulièrement pour vérifier l'effet du nettoyage.	Présence d'obstacles physiques pour le prélèvement d'eau brute.
Sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires 	Les habitants situés dans les PPC seront rencontrés afin de leur rappeler l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires pour le désherbage et les sensibiliser à l'enjeu de la protection de la qualité de l'eau.	incident lié à l'usage des produits phytosanitaires agricoles.

Phase 2 : Actions secondaires

Action	Détail	Risque(s) ciblé(s)
<p>Etude de gestion du pluvial et dédrainage</p> 	<p>Le réseau d'eaux pluviales situé autour des captages est mal connu et une grande partie des terres agricoles sont drainées. Pour limiter les arrivées d'eaux parasites en provenance des drains et du réseau d'eaux pluviales, une étude pourrait être envisagée pour identifier les points de rejets vers les captages. Dans un second temps, des travaux de dédrainage et/ou de tamponnage des eaux parasites pourront être envisagés.</p>	<p>introduction d'eaux parasites.</p>
<p>Aménagement du territoire (bocage et milieux aquatiques)</p> 	<p>Lancement d'un diagnostic milieux aquatiques (reméandrage de cours d'eau, etc.) sur le bassin versant des ruisseaux des Sources et de la Motte St-Gervais pour améliorer la protection des captages. Ce diagnostic a pour objectif d'identifier les aménagements à réaliser pour rétablir un bassin versant fonctionnel où les échanges d'eau entre ruisseaux et nappes souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Garantiront une alimentation des captages en continu, facilitant la recharge des nappes, -Limiteront l'impact des étiages, augmentant la disponibilité de la ressource en période de sécheresse. 	<p>Pénurie d'eau liée à la structure géologique ou aux changements climatiques.</p>

Le PGSSE zone de captage a été validé par les partenaires techniques (ARS 35, AELB, DDTM 35/53) en décembre 2025 et validé par le comité syndical du 11 décembre 2025 (délibération CS 2025-90).

Le PGSSE sera mis à jour annuellement et révisé tous les 6 ans.



eauportesbretagne.fr ☎ 02 99 74 50 15 ☎ contact@eauportesbretagne.fr

Maison de l'eau - Parc du Castel 35220 Châteaubourg

